



## Le Groupe Schneider Electric a compris tout l'intérêt d'être syndiqué... Et vous ?

Comme toute entreprise privée en France, notre entreprise doit respecter le code du travail (plus de 2600 pages d'articles de lois, décrets et arrêtés qui s'imbriquent les uns avec les autres).

Elle doit aussi **respecter les engagements** pris au niveau de notre branche professionnelle, 79 **conventions collectives** territoriales pour les collaborateurs Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise, une convention nationale pour les Ingénieurs et Cadres, auxquelles s'ajoutent plus d'une centaine d'accords et avenants négociés dans notre branche depuis 37 ans.

Tous ces textes sont consultables sur le site [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr) en suivant le lien *conventions collectives* et en tapant dans l'encart « Régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes » ou « Ingénieurs et cadres de la métallurgie ». Suivez ensuite le lien *accords nationaux* et vous y êtes !!!

Pour s'assurer du respect de tous ces textes, mais également pour être sûr d'en saisir toutes les nuances, notre entreprise dispose d'équipes dédiées au sein des services RH.

Mais pour utiliser toutes les opportunités offertes par ces accords, **notre entreprise est aussi adhérente** à une chambre syndicale professionnelle appelée **UIMM** (Union Nationale des Industries et Métiers de la Métallurgie) qui négocie les textes conventionnels applicables à notre branche avec les syndicats de salariés. Par ailleurs, ce statut d'adhérent permet à notre entreprise de peser sur les négociations en faisant valoir sa position auprès de l'UIMM sur les thèmes qu'elle souhaite voir traiter, mais elle pèse aussi grâce au montant substantiel de sa cotisation annuelle versée en fonction du nombre de salariés qu'elle emploie.

Au titre de son adhésion à la branche de la métallurgie, Schneider Electric, entreprise du CAC40, est **adhérente du MEDEF** qui représente la majorité des grands groupes au niveau interprofessionnel. Tout naturellement, il est normal qu'un groupe comme le notre soit représenté à ce niveau.

**La Direction du groupe a compris tout l'intérêt d'être représenté par ces instances qui militent très fortement pour une disparition des acquits sociaux.**

Qu'en est-il pour les salariés ?

Le taux de syndicalisation des actifs Français est inférieur à 9% !! Bien loin des pays nordiques pour qui l'adhésion à un syndicat est obligatoire. Mais mieux que la Chine...

**Mais quel est le taux de syndicalisation chez Schneider Electric ?**

==> Sans doute inférieur à la moyenne nationale, tous les syndicats confondus ! Triste constat mais une réalité. Les causes de cette faiblesse ?

- Les salariés voient ils encore dans les syndicats une image rétrograde et partisane au service de quelques privilégiés ??
- Peut être sommes-nous considérés comme de simples distributeurs de cadeaux par le biais du CE, comme des contestataires nés dont il n'y a plus rien à retirer, comme un mal nécessaire pour pouvoir continuer de dire que nous sommes dans un pays démocratique ? !

**Une chose est sûre, c'est que les salariés Schneider Electric ne sont pas assez syndiqués !!!**

**Conséquence : Les élus ne sont pas assez armés et aidés pour défendre les intérêts de tous car la force d'un syndicat, c'est le soutien de ses adhérents !!**

Connaissez-vous **PSA, EADS, AREVA** ? Ces entreprises ont comme la nôtre de fortes contraintes économiques. En période de croissance ou en période plus difficile, ces entreprises savent trouver des solutions en s'appuyant sur des syndicats forts et structurés. Leurs **taux de syndicalisation** dépassent les **50%** et avoisinent même les **90%** (cadres compris) dans certains établissements ! L'aéronautique Française, aujourd'hui Européenne, s'est construite sur la base d'une **politique contractuelle**

**active entre syndicats et employeurs dont FO, syndicat majoritaire est le fer de lance !**

Tant au niveau de la Branche qu'au niveau des ces entreprises performantes, **FO** a largement contribué depuis plus de 37 ans à apporter toujours plus de **garanties aux salariés**. Les solutions trouvées ont parfois été ambitieuses et les engagements pris ont souvent été courageux dans des périodes où le marché de l'emploi et la compétitivité des entreprises n'étaient pas au mieux !

Ces textes compliqués sont le résultat de l'évolution de nos métiers et de notre société. Ils ont permis et permettent encore de trouver les meilleures solutions pour préserver le **maintien d'emplois dans notre pays** en trouvant des aménagements acceptables pour tous. Ils permettent d'apporter quotidiennement des **garanties** aux salariés de notre branche (aménagement des postes de travail, accords de départs anticipés en cas de crise, règles de classification, couverture sociale, temps de travail, conditions de travail, salaires mini,...).

Il en va de même chez Schneider Electric.

Notre présence et notre engagement sans défection pour faire inscrire noir sur blanc des garanties pour les salariés

de notre entreprise se traduisent par tous les **accords** que nous avons passés.

D'aucun se félicite de défendre au mieux les intérêts des salariés sans avoir jamais signé un accord, car à leurs yeux, il ne s'agit pas d'un compromis acceptable, mais d'une compromission pure et simple. Mais ce sont les mêmes qui, lorsqu'un problème survient, au nom de la défense des salariés, s'opposent à toute évolution des accords qu'ils dénonçaient comme étant inacceptables quelques années auparavant...

Nous ne jouons pas à ce jeu là. **Nous n'avons simplement pas la même culture syndicale !**

Tout comme les employeurs peuvent adhérer à plusieurs syndicats (UIMM, UPA, CGPME, Medef) vous avez le choix d'adhérer à un syndicat parmi plusieurs.

Pourquoi porter votre choix sur **FO** ?

Sur quelles valeurs ?

**FO** présente la position majoritairement émise par ses adhérents, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses.

**Cette position est inscrite dans nos statuts depuis notre fondation et c'est une constante.**

Nous nous assurons ainsi de pouvoir représenter toutes les populations de salariés (cadres et non cadres) ou d'actifs sur des sujets communs pour faire progresser les garanties applicables à nos adhérents et plus généralement aux salariés, chômeurs et retraités.

Vous l'aurez compris, **FO** connaît mieux que d'autres, le contenu des textes aujourd'hui applicables car nous sommes signataires de la grande majorité des textes qui régissent les relations de travail dans la métallurgie. Nous connaissons l'équilibre trouvé lors de la négociation et savons rappeler aux employeurs les engagements pris.

Nos adhérents peuvent donc se prononcer de façon avisée sur les choix qui les concernent, malgré la complexité des règles en vigueur.

**FO** Empêche-t-il de tourner en rond ???!

**FO** Gène t'il ???!

Sans doute et voila pourquoi « la bande des 3 » (CGT, CFDT, MEDEF) a opté début Juillet 2008 pour une position dite « commune » et cosigné **la remise en cause de la représentativité des syndicats** laissant le soin au gouvernement de faire mourir au niveau national les syndicats minoritaires FO, CFTC, CGC ou CAT ... sous couvert d'une nouvelle « démocratie sociale » !!  
Quel est le deal de la CGT et la CFDT ? Est ce la garantie de leur survie et du maintien de leur « appareil syndical » ?

**C'est bien clair : nous ne nous laisserons pas faire !!**

**Alors pour maintenir la pluralité et la liberté syndicale, il faut adhérer à **FO** !!**

**Adhérer, c'est verser une cotisation de moins de 10 euros par mois.** Même si certains prétextent d'un coût trop élevé, la loi de finance permet aux contribuables imposables de **déduire 66%** des cotisations syndicales de leurs impôts (art. 199 CGI). Donc si vous êtes imposables, après déduction, **Adhérer à **FO** revient à moins de 3 € par mois.**

- 3€ mensuel pour assurer une position collective autrement plus efficace qu'un vote sanction aux élections du CE tous les 3 ans.
- 3€ pour pouvoir dire « oui ! je m'implique réellement dans la vie sociale de mon entreprise et je fais entendre ma voix ! ».
- 3€ pour arrêter de pleurer sur la faiblesse structurelle des syndicats Français !!
- 3€ pour se faire assister en cas de besoin et pour désamorcer une situation épineuse.
- 3€ pour arrêter de se comporter en consommateur « j'irai les voir quand j'aurai un problème ».
- 3€ pour pouvoir dire à son représentant, je paie comme toi, ma voix pèse autant que la tienne.
- 3€ pour que les évolutions ne se fassent plus sans vous et ne pas être à la remorque du train social.
- 3€ pour disposer d'une équipe et d'une structure équivalente à celle de Schneider Electric qui s'assure du **respect** des engagements pris, **réclame, revendique et négocie** les améliorations !
- 3€ pour **avoir sa place et s'investir** dans le syndicat et dans le fonctionnement du CCE, du CE, DP et CHSCT.

**Sur ces bases :**

- ▶ **Contactez vos élus et délégués FORCE OUVRIERE de Schneider Electric Angoulême,**
- ▶ **Adhèrez à FO,**
- ▶ **Choisissez de devenir militant et élu,**
- ▶ **Rejoignez nous pour préparer ensemble les futures élections professionnelles.**
- ▶ **Donnez votre voix à une équipe motivée**

**FO** est le syndicat majoritaire dans l'UES SEI-SEF

Aux Agriens :

35 2544 Alain Pechmalbec (méthodes)  
35 2562 Olivier Roy (quai)  
35 2467 Thierry Gruet (qualité)  
35 2560 Jean Luc Leroy (méthodes)  
35 2770 Danièle Godin (secteur PC)

A Espagnac:

35 2691 Didier Foyer (service généraux)  
35 5085 Thierry Gault (maintenance)  
35 2413 Patrice Perez (SEI labo d'essais C&S)  
35 2415 Eric Grandperrin (SEI R&D C&S)  
35 5137 Olivier Tisseuil (usinage)  
35 2153 Marcel Pouyollon (SEI labo d'essais C&S)